

pour le remplacer. Le Barreau et la population se sont pourtant plaints de la situation déplorable des causes présentées devant la Cour d'équité. Si le poste est actuellement vacant, il serait souhaitable que le gouvernement le comble au plus tôt. Il ne suppose pas que le gouvernement dans cette affaire est influencé par des considérations d'ordre politique puisque le Barreau souhaite à l'unanimité la nomination du juge Ritchie, un ancien membre du Sénat. Naturellement, cette nomination créerait une vacance qui pourrait causer certaines difficultés. En ce qui concerne l'autre question, c'en est une pour laquelle il a plusieurs fois attiré l'attention. Ne souhaitant nullement être nommé juge lui-même, il est plus à l'aise pour parler de cette question que d'autres qui, en raison de leur position ou de leurs années d'expérience, pourraient être accusés de promouvoir leurs intérêts personnels. La Cour de Nouvelle-Écosse compte deux juges qui ont rendu de très bons services à leur époque et qui jouissent d'une excellente réputation dans tout le pays; ils deviennent maintenant vieux et impotents et ils estiment être traités injustement par le gouvernement pour ce qui est de leur traitement et de la pension qui sera calculée en fonction de ce traitement. Il pense qu'un ou deux de ces juges prendraient leur retraite si leur traitement était égal à ceux des juges de même niveau dans les autres provinces. Étant donné les circonstances actuelles, la justice n'est pas bien servie. Qui plus est, on estime qu'il s'agit d'une distinction injuste entre les tribunaux de diverses provinces. Il estime que la Cour de la Nouvelle-Écosse, du point de vue compétence, de l'intégrité et du travail qui y est fait, se compare favorablement avec n'importe quelle Cour de la Puissance.

Il demande donc l'autorisation de s'informer auprès du gouvernement pour savoir:

Premièrement, y a-t-il un poste vacant dans la Cour supérieure de la province de Nouvelle-Écosse et, le cas échéant, depuis combien de temps?

Deuxièmement, le gouvernement a-t-il l'intention au cours de la session actuelle de recommander au Parlement d'égaliser le traitement des juges des Cours supérieures des diverses provinces de la Puissance?

L'hon. M. CAMPBELL est convaincu que le ministre de la Justice accordera toute son attention à cette question. En réponse à la première question, il dirait qu'il n'y a pas de poste vacant actuellement à la Cour suprême; mais il ajoute que le juge Johnson, dont il est question, est en congé jusqu'au printemps et, à ce moment-là, il donnera sa démission ou il assumera de nouveau ses fonctions. En ce qui concerne le traitement des juges, il comprend tout à fait le point de vue du sénateur. Il espère pouvoir fournir une réponse satisfaisante sur cette question au cours de la session, mais pour l'instant il ne peut que dire qu'elle est prise en considération.

L'hon. M. MILLER dit que c'est ce qu'il a pu obtenir de mieux comme réponse jusqu'à maintenant.

La séance est levée.